

**CONVOCATION
CONSEIL MUNICIPAL D'ANGRESSE**

Je vous prie de bien vouloir participer à la prochaine séance publique du Conseil Municipal le :

VENDREDI 26 août 2022
à 19 heures 30- à la salle des fêtes

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 13 mai 2022
Désignation d'un secrétaire de séance.

DOMAINE PUBLIC/PRIVE

Délibération n°1 : Délibération portant sur la constitution de servitude pour le passage de canalisations d'eaux Pluviales en terrain

Délibération n°2 : Délibération relative à la cession d'une bande de terrain- C 1678/AM 132 – M. Monteiro

ECOLE PUBLIQUE : Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

Délibération n°3 : Délibération relative à la modification et l'adoption du règlement intérieur pour les temps périscolaires (accueil de loisirs-restauration scolaire) à compter de septembre 2022

Délibération n°4 : Délibération relative à la décision d'attribution d'une subvention à la coopérative scolaire pour le financement des différentes sorties des classes

FINANCES

Délibération n°5 : Délibération fixant les redevances d'occupation du domaine public

Délibération n°6 : Délibération relative à une demande de subvention-Association « Les cavalières du Moulin de Sis »

ARCHIVES COMMUNALES

Délibération n°7 : Délibération relative à la convention de mise à disposition du service d'aide au classement d'archives-CDG40-

PERSONNEL COMMUNAL

Délibération n°8 : Délibération relative aux modalités de réalisation des heures supplémentaires et complémentaires

Délibération n°9 : Délibération instaurant le télétravail

Délibération n°10 : Délibération fixant les modalités d'exercice du travail à temps partiel de droit et sur autorisation

NOTES JURIDIQUES

ELUS

Note relative aux frais engagés à l'occasion des missions des élus

ADMINISTRATION

Note relative aux modalités de publicité des actes pris par les communes de moins de 3 500 habitants

INFORMATION

-Décisions prises par le Maire, dans le cadre de ses délégations, et après validation collective en atelier ou en commissions

-Déclarations d'intention d'aliéner

QUESTIONS DIVERSES

La note de synthèse explicative ainsi que les documents jugés nécessaires à la prise de décisions seront transmis par mail et via la kbox en amont du conseil municipal.

Le Maire, Philippe SARDELUC